

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
**OPERATION « CŒUR
DE VILLE » N°2017-
01 –
ELARGISSEMENT
DU DISPOSITIF
D'AIDE A LA
REHABILITATION
DES FACADES AUX
BAILLEURS ET
PRENEURS DE
LOCAUX
COMMERCIAUX ET
ARTISANAUX
(SECTEUR VERDUN /
GAMBETTA)**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 10.01.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 10.01.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

20 JAN. 2017

Séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, EL KHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme BESSET Jacqueline,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. VERONIN-MASSET Jean-François,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,
M. GARRIGUES Michel donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean-Claude,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme EL KHAZ Sarah,
Mme SERIS-MAHE DE TAURY Marion donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

Secrétaire : Mme EL KHAZ Sarah,

Monsieur le Maire rappelle que la Commune met en place depuis 1997 des aides financières pour inciter les propriétaires privés à réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du domaine public.

Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies suivant un cahier des charges approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 2016-44 du 24 février 2016. Celle-ci est accordée aux propriétaires privés.

Dans le cadre des baux commerciaux, la loi ne prévoit pas spécifiquement la prise en charge des travaux de ravalement des façades.

Le coût des travaux incombe tant au preneur si cette condition figure de façon expresse dans le bail qu'au bailleur.

Afin d'enclencher une dynamique permettant la reprise de l'activité commerciale dans le cœur de ville, Monsieur le Maire propose d'élargir le dispositif d'aide à la réhabilitation des façades pour les preneurs et bailleurs de locaux commerciaux ou artisanaux situés autour de la Place de Verdun et de la rue Gambetta.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 12 janvier 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'élargir le dispositif d'aide à la réhabilitation des façades pour les preneurs et bailleurs de locaux commerciaux ou artisanaux situés autour de la Place de Verdun et de la rue Gambetta.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 16 janvier 2017.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
19 JAN. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
18 JAN. 2017
Par publication le :
20 JAN. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 18/01/2017
N°011-211100763-20170116-2017-04-DE